EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Gérard BOHNER à Cyril CINEUX, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Jean-Christophe CERVANTES demande au nom du Groupe Communiste et Républicain –Front de Gauche une suspension de séance pour recevoir les manifestants. M. le Maire accède à cette demande et propose de recevoir une délégation de 5 à 6 personnes avec les présidents de groupe de la majorité et le président du Groupe Front de Gauche Place au Peuple. Monsieur le Maire suspend celle-ci à 18h10.
Mesdames Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Valérie BERNARD, Messieurs Jean-Luc BLANC, Abdelmajid MELLOUKI, Philippe BOHELAY, Jean-Pierre BRENAS arrivent pendant l'interruption de séance.
M. le Maire reprend la séance à 19h35 après avoir vérifié que le quorum est atteint et constate que Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, élus du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre ont quitté la séance pendant l'interruption de séance (fin des pouvoirs).
M. Nicolas BONNET arrive pendant la présentation commune aux 8 premières questions (fin du pouvoir donné à Mme Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°11).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°11.

M. Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Florent NARANJO arrive avant le vote de la question n°16 (fin du pouvoir donné à M. Guillaume VIMONT).
Mme Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°19 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.

Rapport N° 21

POLITIQUE MUNICIPALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES

Rapporteur : Monsieur Cyril CINEUX

Dans le cadre de la construction d'une ville à hauteur d'enfant, la Municipalité s'est engagée dans la définition d'une vaste politique visant à améliorer la sécurité routière aux abords des écoles et au développement du civisme des usagers de la voirie.

Diagnostic initial

Un diagnostic initial a été réalisé par la Police municipale, en lien avec les directions administratives et techniques concernées. Ce diagnostic a été enrichi par les interpellations directes des habitants, les remarques exprimées par les parents dans les conseils d'école et des visites sur place, dans les moments clés de la journée, pilotées par Monsieur Cyril Cineux, Adjoint chargé des transports, de la circulation et du stationnement. Des travaux urgents d'aménagement ont été exécutés, aux abords de sept sites scolaires sur les trente trois de la commune.
Ce diagnostic a permis de définir quatre niveaux de la dangerosité des abords des écoles, tant du fait des problèmes d'aménagement que du développement de comportements inciviques de la part des parents, des riverains ou des automobilistes :

- Niveau normal : aucun problème récurrent n'a été repéré ou les aménagements nécessaires pour y répondre ont été effectués et sont efficaces ;
- Niveau 1 : des tensions ponctuelles existent, néanmoins la situation reste calme même si elle nécessite une réelle vigilance ;
- Niveau 2 : des problèmes ont été repérés qui exigent la mise en œuvre d'actions de prévention plus fortes ;
- Niveau 3 : la situation est tendue du fait de l'irrespect des règles de sécurité par les usagers de la voirie.

A la suite de ce diagnostic, la Municipalité entend mener une politique spécifique de sécurité routière aux abords des écoles d'intensité croissante en fonction du classement des écoles dans le diagnostic.

Prévention générale

Ainsi, toutes les écoles de la Ville bénéficieront d'un socle commun de prévention générale.
Une information et une sensibilisation des familles et des enfants aux règles de sécurité routière sera systématiquement envoyée en début d'année.
La Police municipale proposera des ateliers de sécurité routière :

- à toutes les classes de CE2 (1 200 élèves) pour l'acquisition des comportements à adopter par les jeunes piétons ; et
- à toutes les classes de CM2 (1 100 élèves) pour l'apprentissage du vélo et des dangers de la route pour l'usager-cycliste, avec le passage du Grand Test Mobilipass et un concours entre les écoles ;

La Police municipale passera ponctuellement aux heures d'entrée ou de sortie de l'école.

Prévention spécifique

Au-delà de cette prévention générale, dans les écoles classées en niveau 2, la prévention spécifique entraînera une vigilance particulière, avec des actions adaptées à la situation particulière de l'école.
Une lettre individualisée sera adressée à toutes les familles pour présenter les risques routiers existants et proposer une indication des bons réflexes quotidiens de sécurité (solutions de stationnement autorisé à proximité de l'école, cheminements piétons, par exemple).
Ces écoles donneront également lieu à une visite semestrielle pour déterminer l'évolution des dangers.

Prévention renforcée

En complément de la prévention générale et de la prévention spécifique, les écoles classées en niveau 3 bénéficieront de mesures renforcées.
La Municipalité, au travers de son représentant, proposera à la direction de l'école l'organisation d'un débat sur les questions de sécurité routière. Des représentants des services municipaux concernés pourront y participer, au besoin.
Des réunions de démocratie de proximités (CCVL) spécifiques et ouvertes aux riverains et aux parents seront organisées pour sensibiliser les habitants à cette question.
Enfin, la Police municipale se rendra régulièrement sur place, au moment des sorties et des entrées d'école. Les délits les plus graves donneront lieu à une verbalisation.

Répression

En plus de l'ensemble des mesures de prévention présentées, les écoles dans lesquelles la situation est la plus critique bénéficieront d'une intervention plus forte de la Ville.
Une information des parents d'élèves, en présence de la Police municipale, sera organisée pour renforcer le dispositif de prévention mais également informer des dangers encourus par les enfants et des sanctions prévues par le code de la route, selon les infractions constatées.
La Police municipale assurera ensuite une présence de longue durée, avec passage, au moins une fois par semaine, sur des horaires différents, aux abords des écoles. Elle mettra en place une stratégie de verbalisation systématique des infractions.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

Cécile AUDET